

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 01527

Numéro SIREN : 811 046 630

Nom ou dénomination : 1 PACTE FORMATION

Ce dépôt a été enregistré le 28/03/2019 sous le numéro de dépôt 15435

15435.

1 PACTE FORMATION

Société par actions simplifiée au capital de 5 000 €

Siège social : 37, Traverse des Fenêtres Rouges - Les Accates
13011 MARSEILLE

2.

R.C.S. MARSEILLE 811 046 630

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 6 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, et le six mars, à vingt heures, les actionnaires se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les actionnaires présents.

Madame Cécile DURBEC préside la séance en qualité de Président associé.

Madame Anne COURBIER est appelée comme scrutateur.

Le Président constate que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence ;
- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolutions ;
- les statuts de la société.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du mandat du Directeur Général
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture du rapport du Président.

Le Président ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

AC DV 

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, prend acte de la démission de Madame Anne DE ANDREIS épouse COURBIER de ses fonctions de Directeur Général à effet du 6 mars 2019 et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

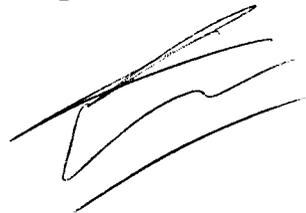
De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les membres du bureau.

Le Président
Cécile DURBEC



pour 1 PACTE SYNERGIES

DURBEC Vincent



Le scrutateur
Anne COURBIER

